



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 décembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 décembre 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 décembre 2007

**Annulation de titres de recette consécutive à des remises gracieuses
- Frais de fourrière automobile**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : Guillaume JUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Danièle GANDILLON
- Françoise HALAT donne pouvoir à Joël RENOUX
- Christabelle CHOLLET donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 décembre 2007

DELIBERATION D20070564

DIRECTION DES FINANCES

**Annulation de titres de recette consécutive à des remises
gracieuses - Frais de fourrière automobile**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Suite aux demandes de remises gracieuses déposées par des usagers ayant été verbalisés à tort, pour enlèvement et mise en fourrière de leur véhicule, il convient de procéder à l'annulation de titres de recettes émis au budget principal.

Ces annulations concernent l'émission de titres sur l'exercice 2007. Elles feront l'objet de réduction dans l'exercice en cours pour un montant total de 2 320,20 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter les demandes de remises gracieuses et de procéder aux annulations des titres de recettes du budget principal pour un montant total de 2 320,20 euros, conformément au tableau annexé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE